

Onze agglomérations aux profils variés

Dans les Pays de la Loire, les 11 agglomérations comportant des quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) présentent des caractéristiques socio-économiques contrastées. Dans les grandes unités urbaines, la population est globalement plus aisée, même si la pauvreté est présente. Dans les petites agglomérations, la pauvreté est davantage marquée, la situation économique souvent fragile et le chômage plus fréquent. Dans toutes ces agglomérations, de grands ensembles de logements sociaux ont été construits dans les années 1960 et 1970 sur des territoires restreints, dont certains sont aujourd'hui des QPV. L'offre de logement social est plus abondante à Angers, le parc est plus récent à Saint-Nazaire. La vacance des logements sociaux est plus fréquente dans les petites unités urbaines, en lien avec un marché immobilier moins tendu. En matière d'éducation, la situation est davantage dégradée à Sablé-sur-Sarthe et Châteaubriant.

Dans les Pays de la Loire, 11 agglomérations comptent au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) (*carte, p. 8*). Elles sont de tailles très différentes : de 12 000 habitants dans l'unité urbaine de Châteaubriant à 613 000 habitants dans celle de Nantes. En matière de pauvreté, les situations sont également contrastées : 18 % des habitants de l'agglomération de Sablé-sur-Sarthe sont pauvres, soit deux fois plus qu'à Nantes. Au sein des agglomérations, les disparités entre les quartiers et la mixité sociale sont plus ou moins marquées selon les unités urbaines. Différente d'une agglomération à l'autre, la structure du parc de logements sociaux a un impact sur la répartition des ménages les plus modestes sur le territoire urbain. Par ailleurs, le dynamisme économique varie selon les unités urbaines.

Par définition, les QPV repèrent les territoires en décrochage, notamment par rapport à l'agglomération dans laquelle ils se situent. En matière de revenu, d'emploi, de logement et d'éducation, la précarité est cependant présente sur l'ensemble du territoire urbain, y compris dans des zones où la population est plus mixte. Prendre en compte l'environnement dans lequel s'insèrent les QPV permet de mieux comprendre les spécificités de ces quartiers et appréhender les enjeux.

Davantage de pauvreté dans les petites agglomérations

La population est en moyenne plus aisée dans les grandes agglomérations. Celles-ci concentrent les emplois, et notamment des activités à forte valeur ajoutée et des centres de décision qui attirent les actifs qualifiés. C'est en particulier le cas de la métropole nantaise : avec 21 300 euros annuels, le niveau de vie médian est le plus élevé dans l'unité urbaine de Nantes (*définitions*), juste devant Saint-Nazaire (20 000 euros) (*figure 1*). Le chômage est moins fréquent qu'ailleurs : 12 % des actifs ne travaillent pas à Nantes et 14 % à Saint-Nazaire (*figure 2*). Les contrastes sociaux sont cependant

marqués au sein de ces agglomérations : 62 000 personnes sont pauvres dans l'unité urbaine de Nantes et 17 000 dans celle de Saint-Nazaire, soit 11 % de la population de ces deux agglomérations.

Les disparités sont particulièrement fortes dans les agglomérations du Mans et d'Angers. Si le niveau de vie médian est comparable à celui d'agglomérations plus petites comme Laval, Cholet ou La Roche-sur-Yon, le taux de pauvreté y est plus élevé : 16 % au Mans et 15 % à Angers. La population des QPV représente une part relativement importante des habitants de ces agglomérations (15 % à Angers et 12 % au Mans).

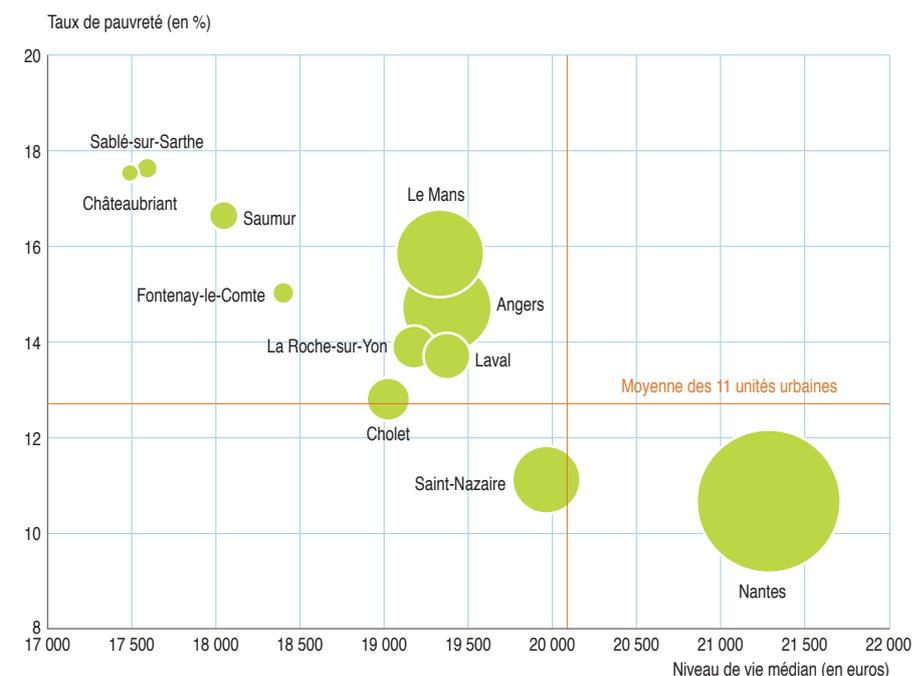
Le niveau de vie médian est plus faible et la pauvreté plus présente dans les petites agglomérations : à Sablé-sur-Sarthe et Châteaubriant, 18 % des habitants vivent sous le seuil de pauvreté. Dans les petits pôles

urbains, le marché du travail est davantage fragilisé. À Sablé-sur-Sarthe et Saumur, le chômage touche 18 % des actifs. Dans les petites agglomérations, la population vivant dans les QPV représente souvent une part importante de la population totale de l'unité urbaine : 17 % des habitants de l'unité urbaine de Sablé-sur-Sarthe vivent dans un QPV, 12 % à Saumur et 11 % à Châteaubriant. Les agglomérations de Laval, Cholet et La Roche-sur-Yon sont dans une situation intermédiaire en termes de revenu et de pauvreté.

Par rapport à la moyenne nationale, les habitants des agglomérations de la région comprenant des QPV sont moins touchés par la pauvreté : 13 % de la population vit sous le seuil de pauvreté dans les 11 unités urbaines englobantes de la région, contre 16 % en France de province. Dans les agglomérations ligériennes, la part des habitants des QPV

1 Un niveau de vie médian plus faible dans les petits pôles urbains

Pauvreté et niveau de vie médian dans les 11 unités urbaines comportant des QPV



Lecture : la taille du rond est proportionnelle au nombre d'habitants de l'unité urbaine, de 11 866 à Châteaubriant à 612 782 à Nantes. Sources : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) 2012 ; Insee, Recensement de la population (RP) 2013.

2 Des agglomérations au profil contrasté

Emploi, parc social et retard scolaire dans les 11 unités urbaines des Pays de la Loire comprenant des QPV

	Population ...		Emploi		Logements sociaux			Éducation	
	... de l'unité urbaine	... des QPV	Part (en %)	Part des actifs sans emploi (en %)	Offre de logement social (pour 100 ménages)	Taux de vacance à 3 mois (en %)	Part des logements construits avant 1977 (en %)	Part des collégiens ayant au moins une année de retard (en %)	Part d'élèves en CAP ou 2 ^{de} professionnelle parmi les entrants en second cycle
Nantes	612 782	53 902	9	13	20	1	50	16	22
Angers	220 445	32 464	15	17	34	1	51	16	24
Le Mans	210 527	26 265	12	16	26	1	56	19	28
Saint-Nazaire	149 611	8 852	6	14	17	2	57	18	30
Laval	67 477	6 684	10	12	27	0	58	17	28
Cholet	57 857	7 539	13	15	20	2	68	13	26
La Roche-sur-Yon	52 732	5 175	10	16	27	2	60	17	23
Saumur	29 276	3 486	12	18	26	6	64	20	26
Fontenay-le-Comte	16 896	1 634	10	17	17	8	67	14	14
Sablé-sur-Sarthe	15 029	2 525	17	18	27	5	65	24	29
Châteaubriant	11 866	1 309	11	16	19	9	67	22	40
Unités urbaines englobantes	1 444 498	149 835	10	14	24	1	54	17	25

Sources : Insee, Recensement de la population (RP) 2013 ; Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, FiLoSoFi 2012 ; ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, Service de l'observation et des statistiques (SOeS), répertoire sur le parc locatif social 2014 ; Rectorat, fichier des élèves du secondaire, rentrée 2013.

est plus faible qu'en France de province (respectivement 10 % et 12 %).

Parc social : des spécificités selon les agglomérations

Les politiques d'aménagement liées au logement – social notamment – ont une influence sur le lieu de résidence des ménages en situation de précarité. Si la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains votée en 2000 impose un quota de logements sociaux dans les communes de plus de 3 500 habitants, la structure du parc social n'est pas la même d'une agglomération à l'autre. Les logements sociaux constituent une part importante du parc de logements de l'agglomération d'Angers (34 logements sociaux pour 100 ménages) ainsi que de La Roche-sur-Yon, Sablé-sur-Sarthe, Laval, Saumur et Le Mans (26 à 27 pour 100 ménages). L'offre de logement social est moins abondante à Fontenay-le-Comte et Saint-Nazaire (17 pour 100 ménages).

Les politiques de construction de logements sociaux expliquent en partie les caractéristiques actuelles des QPV. Dans les années 1960 et 1970, pour améliorer les conditions de logement du plus grand nombre, de grands ensembles ont été construits sur des territoires restreints, dont certains font aujourd'hui partie de quartiers prioritaires de la politique de la ville. Dans les Pays de la Loire, le parc de logements dans les QPV est quasi exclusivement constitué de logements sociaux : les QPV comptent 93 logements sociaux pour 100 ménages, contre 76 en France de

province. Par ailleurs, 9 logements sociaux sur 10 ont été construits avant 1977 dans les QPV.

Depuis les années 1980, les nouvelles constructions de logements sociaux sont moins concentrées et davantage réparties au sein des agglomérations afin de favoriser la mixité sociale. Plus récemment, la loi « égalité et citoyenneté » adoptée par le Parlement en décembre 2016 prévoit de réserver un quart des logements sociaux situés dans les quartiers les plus attractifs aux familles les plus modestes.

Les petites agglomérations comportent moins de logements sociaux récemment construits que les grands pôles urbains. Le parc social est particulièrement récent à Saint-Nazaire où 22 % du parc a été construit après 1999 (contre 16 % en moyenne dans les 11 unités urbaines englobantes). Ces constructions récentes sont dispersées sur le territoire urbain. Les agglomérations de La Roche-sur-Yon, Nantes et Angers comprennent également une part importante de logements sociaux récents, en quasi-totalité situés en dehors des QPV.

La période de construction est un élément déterminant du niveau des loyers, en raison de l'évolution du mode de financement et de l'amortissement des prêts : les logements anciens ont généralement les loyers les plus faibles. Ils accueillent souvent les populations les plus en difficulté. Le parc social ancien bénéficie cependant d'opérations importantes de rénovation dans le cadre des programmes mis en place par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru).

Dans les petites agglomérations, les logements restent plus souvent inoccupés : 9 % des logements sociaux sont vacants depuis au moins 3 mois à Châteaubriant, 8 % à Fontenay-le-Comte. Cette part est également élevée à Saumur et Sablé-sur-Sarthe. Les grands ensembles peuvent s'avérer moins attractifs dans ces agglomérations où le marché du logement est moins tendu. À l'inverse, dans les grandes agglomérations, un logement disponible trouve rapidement un locataire. La vacance y est proche d'un seuil incompressible, lié au temps nécessaire à la vente ou la relocation d'un logement. Elle reste cependant un élément de préoccupation des bailleurs sociaux et des élus.

Des redoublements plus fréquents à Sablé-sur-Sarthe et Châteaubriant

Dans la région, le retard scolaire est un peu moins fréquent dans les agglomérations comportant des QPV qu'au niveau national : dans les unités urbaines englobantes, en 2013, il concerne 11 % des élèves à l'entrée en 6^e dans la région, contre 13 % en France de province. Il est plus fréquent dans les QPV, ce qui s'explique en partie par le fait que les élèves soient plus souvent issus de familles défavorisées. La situation est un peu plus défavorable dans les QPV des Pays de la Loire : dans la région, 24 % des élèves de 6^e habitant dans un QPV ont au moins une année de retard à l'entrée du collège, soit 1 point de plus qu'en France de province. En prenant en compte les redoublements qui interviennent après l'entrée en 6^e, le retard scolaire concerne au total 33 % des collégiens des QPV des Pays de la Loire, contre 17 % dans l'ensemble des

11 unités urbaines. Les réseaux d'éducation prioritaire, présents à proximité des QPV dans les 11 agglomérations, sauf à La Roche-sur-Yon, visent à réduire ces inégalités.

Sur l'ensemble des unités urbaines, les collégiens ont plus souvent au moins une année de retard à Sablé-sur-Sarthe, Châteaubriant et Saumur (respectivement 24 %, 22 % et 20 %), à l'inverse de Cholet et Fontenay-le-Comte (13 % et 14 %). Le retard scolaire plus fréquent révèle des difficultés scolaires accrues : 84 % des élèves

obtiennent le brevet des collèges à Sablé-sur-Sarthe et 85 % à Châteaubriant, contre 88 % en moyenne dans les 11 unités urbaines comprenant des QPV. Il est plus fréquent dans les zones identifiées à risque d'échec scolaire du fait de fragilités économiques, sociales et culturelles (*pour en savoir plus*). Les pratiques en matière de redoublement peuvent également varier selon les établissements scolaires. Depuis la rentrée 2015, le redoublement revêt un caractère exceptionnel. Les QPV dans lesquels les collégiens ont le plus souvent une année de retard ne sont pas

toujours situés dans les unités urbaines où cette situation est la plus fréquente.

L'orientation après la 3^e diffère selon les agglomérations : 40 % des élèves habitant à Châteaubriant choisissent une 2^{de} professionnelle ou un CAP, contre 14 % à Fontenay-le-Comte. À Saint-Nazaire, Sablé-sur-Sarthe, Le Mans et Laval, la part est de 28 à 30 %, contre 25 % en moyenne dans les QPV de la région. Dans ces territoires ou à proximité, l'emploi industriel et agricole est particulièrement implanté. ■

La refonte de la géographie prioritaire en 2014

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine de 2014 redéfinit le périmètre d'intervention de la géographie prioritaire de la politique de la ville pour concentrer les moyens vers les territoires les plus en difficulté, les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV). Ces territoires ont été identifiés selon un critère unique : le revenu par habitant. Deux références sont prises en compte : le décrochage, d'une part, par rapport aux revenus de l'agglomération dans laquelle se situe le quartier et, d'autre part, par rapport aux revenus de la France métropolitaine.

La politique de la ville s'appuie sur la mobilisation à la fois des dispositifs de droit commun et sur des dispositifs spécifiques, notamment en matière de rénovation urbaine. L'État a confié à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru) la réalisation du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU). Celui-ci a pour but de concentrer l'effort public sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville qui présentent les plus grandes difficultés sociales et urbaines.

L'Anru intervient prioritairement dans 200 quartiers d'intérêt national dont 6 dans les Pays de la Loire. Il s'agit des QPV :

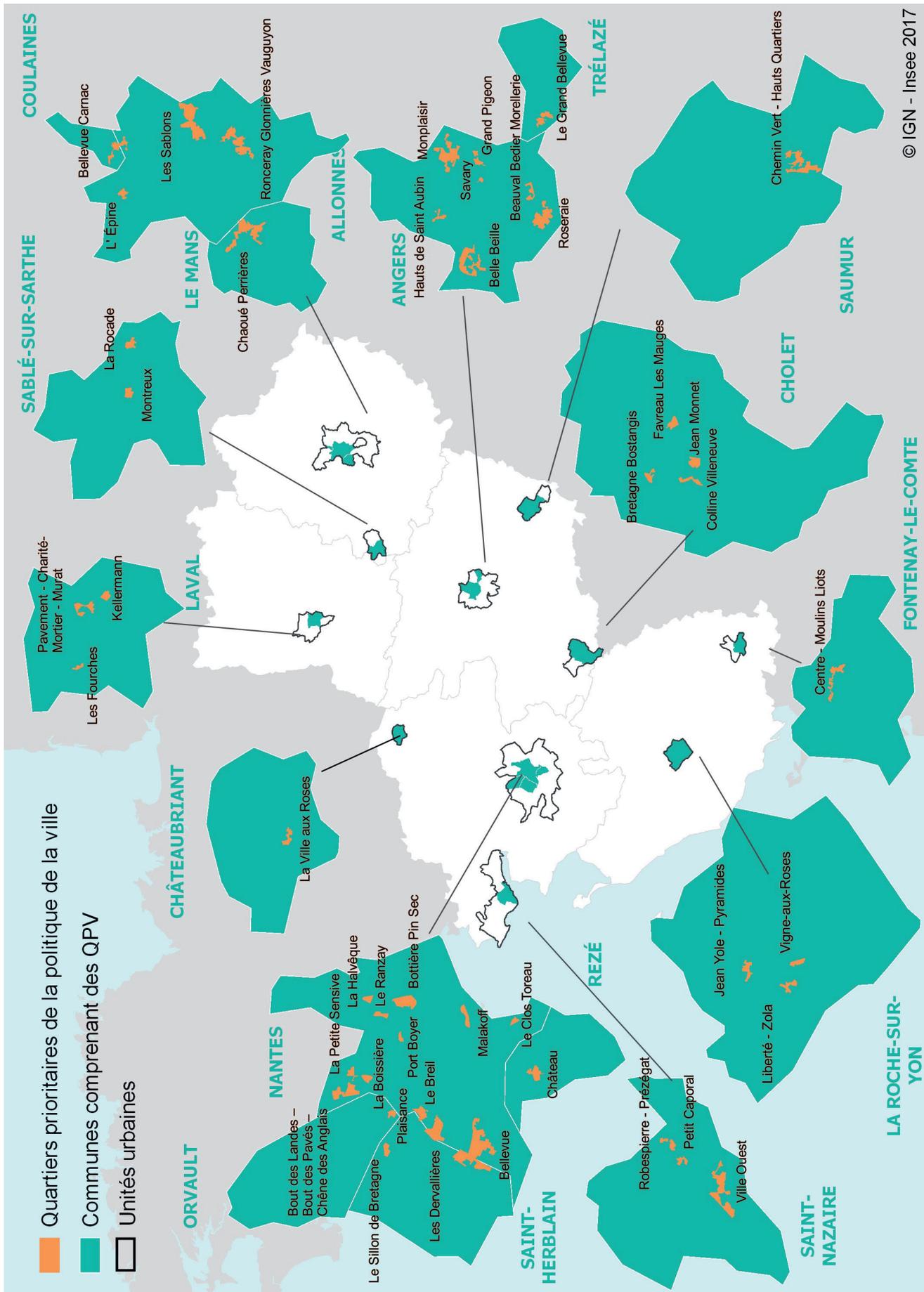
- Bellevue, les quartiers Nord (regroupant Bout des Landes – Bouts des Pavés – Chêne des Anglais, La Petite Sensive et La Boissière) et Bottière Pin Sec dans l'agglomération nantaise ;
- Belle Beille et Monplaisir à Angers ;
- Chaoué Perrières à Allonnes, dans l'agglomération du Mans.

Sur proposition du Préfet de région, s'ajoutent à cette première liste 9 quartiers d'intérêt régional :

- les quartiers Ouest et Nord, regroupant les trois QPV de Saint-Nazaire ;
- Les Dervallières dans l'agglomération nantaise ;
- Favreau Les Mauges à Cholet ;
- Chemin Vert – Hauts Quartiers à Saumur ;
- Saint-Nicolas (regroupant Pavement – Charité – Mortier – Murat et Kellermann) à Laval ;
- Bellevue Carnac et Quartiers Sud et Bords de l'Huisne (regroupant Les Sablons et Ronceray Glonnières Vauguyon) dans l'agglomération du Mans ;
- Vigne-aux-Roses à La Roche-sur-Yon ;
- Centre – Moulin Liots à Fontenay-le-Comte.

Par ailleurs, la carte de l'éducation prioritaire a également été révisée et son application généralisée à la rentrée 2015. Dans les Pays de la Loire, 31 collèges sont inscrits dans le réseau d'éducation prioritaire (REP), dont 12 en REP+. Ce dispositif permet aux établissements de disposer de davantage de moyens pour réduire l'impact des inégalités socio-économiques sur la réussite scolaire. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République se donne pour objectif de réduire à moins de 10 % les écarts de réussite scolaire entre les établissements en éducation prioritaire et les autres.

Carte des unités urbaines et des QPV des Pays de la Loire



© IGN - Insee 2017